

Bilan de compétences

Objectif

Faire le point sur ses acquis professionnels ou personnels et sur ses attentes afin d'identifier et construire des perspectives d'évolution.

Programme

Phase préliminaire

Entretien de 1^{ère} rencontre. Il permet de :

- valider la demande et le volontariat du bénéficiaire ainsi que la pertinence du bilan
- présenter le bilan de compétences avec ses objectifs et son déroulement
- exposer ses principes déontologiques et les règles de confidentialité.
- le bénéficiaire rencontre « son » consultant et valide son souhait de travailler avec cette personne.

Investigation en trois étapes.

Dans chaque phase, un travail d'accompagnement personnalisé est inclus. Il permet au bénéficiaire d'analyser sa situation présente pour s'en détacher et envisager un développement sans craindre de reproduire les éventuelles difficultés professionnelles en cours.

1. **Faire émerger les éléments moteurs** dans le cadre du travail. « Pour Quoi je travaille ? ».
 - Analyse des motivations, des intérêts et des valeurs personnelles et professionnelles.
 - Analyse poussée et inventaire de la personnalité du bénéficiaire en lien avec le travail. L'inventaire de personnalité MBTI pourra être utilisé.
 - Environ 6 à 8 heures d'entretien.
2. **Identifier les compétences et aptitudes professionnelles et personnelles** et le cas échéant, évaluer ses connaissances générales.
 - Analyse détaillée de l'activité et du parcours, les fiches de poste du bénéficiaire si nécessaire et des référentiels métiers utilisés comme outils de comparaison et/ou développement.
 - Environ 6 à 8 heures d'entretien.
3. **Déterminer et construire un projet professionnel opérationnel** et éventuellement une formation.
 - Confrontation du projet professionnel avec des professionnels internes ou extérieurs si besoin.
 - Le bénéficiaire est accompagné dans ces étapes par son consultant.
 - Analyse concrète des étapes intermédiaires du plan d'action et de mise en œuvre
 - Cette phase nécessite 6 à 8 heures d'entretien.

Conclusion

Document de synthèse avec les grandes lignes du bilan et le détail du projet professionnel.

Il est personnel et confidentiel.

Entretien de suivi 6 mois après la fin du bilan. La date est réservée lors du dernier rendez-vous du bilan.

Méthodologie et outils

- Entretiens individuels en face à face d'une durée de 2 heures environ.
- Entre les entretiens, questionnaires et tests à compléter en autonomie.
- Travail personnel, comprenant une étude de faisabilité du projet

Le consultant fournira toutes les informations nécessaires pour élaborer un projet professionnel pertinent :

- Documentation liée à l'orientation et aux métiers
- Analyse d'offres d'emploi, pour comprendre les attentes du marché et mieux se positionner
- Documentation de centres de formation.

Durée du bilan et organisation des séances de travail

Le bilan de compétences s'échelonne sur environ 3 mois

Il comprend 24 heures de travail dont :

- 16 H d'entretiens de face à face avec le consultant
- 2 H de tests au plus (MBTI, par exemple..)
- 6 H de travail personnel encadré entre les séances

Lieu - horaires et accessibilité

M&A Consultant : 8 rue de Parme - 75009 Paris

Les entretiens peuvent avoir lieu sur le début ou la fin de journée de travail.

Nous avons conclu un partenariat avec une société de co-working rue d'Amsterdam 75009 pour recevoir et accompagner tout public handicapé.

Tarif :

Il est fonction du mode de financement

- CPF : 3500 € TTC (tarif ajustable selon votre montant disponible)
- Entreprise : 3500 € TTC
- Personnel : 2650 € TTC
- Un tarif solidaire est proposé sous certaines conditions (comme le critère de ressources)

Condition de prise en charge et financement :

- Le bilan de compétences peut être financé par le CPF.
- Le bilan de compétences peut être financé par le CPF <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/droits>
- Il peut également être pris en charge par l'entreprise dans le cadre de son plan de formation et/ou via l'OPCO auquel elle est rattachée (ex : AFDAS, ATLAS, OPCO Commerce...)

Délai de réponse :

Réponse sous 4 jours au plus après prise de contact

Démarrage de la prestation possible sous 2 semaines

Engagement mutuel

Le bénéficiaire atteste du caractère volontaire de sa démarche. Il s'engage à fournir toute information utile au bon déroulement du Bilan de Compétences.

M&A Consultant s'engage de son côté à accompagner le bénéficiaire en suivant le programme présenté ci-dessus.

Le document de synthèse du bilan en phase de conclusion permet d'attester le bon déroulement de l'accompagnement.

Rappel du cadre légal

Le Prestataire s'engage à le tenir informé des moyens matériels et humains mis à sa disposition pour la réalisation de ce bilan de compétences. Il s'engage à offrir une prestation conforme aux dispositions des articles R.900-1 à R.900-7 du code du travail. Il s'engage au secret professionnel et à ne livrer à l'extérieur aucun élément dont il aura pu avoir connaissance dans le cadre du bilan.

Contact :

Marie-Alix Lebrun : 09 52 05 41 18

marie.alix.lebrun@m-a-consultant.com